

Feuilleton du Pays du dimanche : Le Joueur

Autor(en): **Tesson, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 37

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

Notes historiques

sur les communes du canton de Delle

Froidefontaine, 289 h. — Ermentrude, veuve de Thiery 1^{er} comte de Montbéliard, et ses enfants fondent et datent le prieuré de Froidefontaine, qui est donné au monastère de Cluny le 8 mars 1105.

En 1144, le prieur de Froidefontaine s'appelait Richard; il signe un acte de Frédéric 1^{er} comte de Ferrette, pour la fondation du monastère de Feldpach.

En 1290, Guidon, prieur de Vaux, approuve à Froidefontaine un échange fait entre les moines d'Altkirch et ceux de Bellelay.

Le 8 février 1340, une pièce de vignes située à Wattwiller est reconnue appartenir au prieuré de Froidefontaine.

Le 24 août 1345, Richard prieur de Froidefontaine, signe un acte comme témoin.

Le 24 juillet 1486, un jugement est rendu déclarant que le prieuré de Froidefontaine est exempt de toute juridiction épiscopale.

Le 17 août 1492, l'empereur Maximilien approuve et ratifie les lettres de fondation du dit prieuré de Froidefontaine.

En 1621, l'archiduc Léopold donne le prieuré de Froidefontaine aux jésuites d'Ensisheim, qui le possédèrent jusqu'à leur suppression en 1772; il passa ensuite au collège royal de Colmar.

L'église paroissiale de Froidefontaine est sous l'invocation de St-Pierre et St-Paul; deux autels latéraux: l'un dédié à l'Assomption, l'autre à St-Pierre et à St-Paul. Le collateur était le prieuré du dit lieu et ses successeurs.

Feuilleton du *Pays du dimanche*

5

LE JOUEUR

PAR

FRANÇOIS TESSON

Ces idées lui cachaient l'odieux de la dilapidation qu'il allait faire d'une somme minime par elle-même, mais si précieuse en un moment aussi critique.

Il joua et perdit de rechef.

Le linge et les effets d'habillement suivirent de près le mobilier dans l'exil. Chose affreuse à dire! Pierre joua et perdit une partie du prix des hardes, comme il avait joué et perdu le prix des meubles.

Grandvillars, 2184 habitants. — Les chapelles de Sainte Marie et de St-Ursanne à Grandvillars figurent parmi les possessions du prieuré de Lonthenans, en vertu d'un acte du 5 janvier 1147. La possession de ces chapelles fut confirmée par Humbert, archevêque de Besançon et par le pape Alexandre III, le 4 mai 1177.

Le 19 mars 1222, Gérard, archevêque de Besançon, donne l'église de Grandvillars à l'église St-Etienne de Besançon.

Le 15 mai 1226, un traité de paix entre Richard comte de Montbéliard et Frédéric II comte de Ferrette, est conclu à Grandvillars.

En 1282, le 15 mai, Thierry comte de Montbéliard, donne à Renaud de Bourgogne, qui épouse son arrière petite fille, divers biens parmi lesquels le fief du seigneur de Grandvillars.

En 1330, des actes de ventes en faveur de Bellelay sont scellés par Hugues, curé de Grandvillars.

En 1332, le fief d'Henri de Grandvillars, chevalier, échoit à Jeanne de Montbéliard, veuve du comte de Ferrette. Henri doit reprendre d'elle en fief les murs et fermetures de Grandvillars, afin de pouvoir chasser, y couper le bois, etc.

En 1332 et 1347, nous trouvons à Grandvillars le chevalier Henri de Grandvillars qui est considéré comme le chef d'une importante famille qui s'établit dans l'Evêché de Bâle où elle prit le nom de Grandvillars. Les de Grandvillars occupèrent des postes élevés dans le pays. En 1660, Jean-Frédéric, de Grandvillars, docteur en droit canon, est élu prévôt de la collégiale de St-Ursanne; un autre de Grandvillars fut archidiacre de la cathédrale de Bâle; le 15 avril 1763, François-Conrad de Grandvillars fut installé comme châtelain de la ville et prévôt de St-Ursanne et de la Franche-

Le jour où Fortunée accoucha d'un gros garçon joufflu et rose, il ne restait plus au pauvre ménage qu'une ressource unique: l'anneau nuptial. On l'engagea au mont-de-piété et les cinq ou six francs qu'on en retira servirent à payer quelques médicaments indispensables à la malade.

Aller quêter un secours au bureau de bienfaisance du quartier, Pierre n'en eut pas le courage. Ses camarades d'atelier n'étaient guère mieux traités que lui par le sort; il était donc inutile d'aller frapper à leur porte.

La jeune mère, épuisée de fatigue et de privations, manquait du lait nécessaire à l'alimentation de la frêle créature qui venait de naître. Une nourrice coûte gros et se paye d'avance; il n'y fallait pas songer.

La mansarde était sombre et nue. Le vent d'hiver sifflait à travers les ais mal joints des portes et les lézardes du plafond. Il faisait froid.

Montagne des Bois. En la même année 1763, un de Grandvillars était capitaine au régiment d'Eptingen qui formait l'armée de l'Evêché de Bâle au service de la France.

Le 26 août 1347, les quatre filles d'Ulric, dernier comte de Ferrette, procèdent au partage de leurs biens à l'aide d'experts dont fait partie Henri de Grandvillars. Le fief occupé par ce dernier échoit à la seconde fille Ursule de Ferrette, épouse de Hugues de Hohenberg.

Le 28 février 1382, Anne fille de feu Pierre d'Eptingen, écuyer, donne à l'abbaye de Lucelle une rente annuelle de 9 florins d'or de Florence, achetée de Guillaume de Grandvillars et assignée sur un moulin du dit Guillaume à Grandvillars.

Le 13 novembre 1397, Théobald de Grandvillars signe comme témoin le contrat de mariage de Henriette, comtesse de Montbéliard, avec Eberhart-le-Jeune, comte de Wurtemberg.

Le 8 avril 1484, baptême à Porrentruy de Anastasie fille du noble homme Michel de Novarupe. La marraine fut Anastasie, veuve du noble Jean de Grandvillars, écuyer. La même noble dame Anastasie figure dans un acte de 1492 relatif au rachat de la moitié des dîmes de Vendlincourt.

Grandvillars a pris aussi beaucoup de développements depuis un siècle par suite de l'installation des forges importantes de la maison Migeon à laquelle ont succédé MM. Vieillard.

Grosne, 222 habitants. — Vers 1170, Huttenis prêtre, de Grosne, figure comme témoin dans un acte de donation de Montignez en faveur de l'abbaye de Bellelay.

Dans un acte de 1303 et dans une vente du 2 juin 1333 figure Grosne; dans ce dernier Villemain de Grosne, qui signe comme témoin

Il faisait faim.

C'est alors que Pierre Michon, désespéré, à bout de ressources, songea à mettre son nouveau-né aux Enfants-Trouvés.

Vous dire les pleurs, les supplications, les résistances de Fortunée serait chose impossible. Mais la misère se dressait implacable. Garder l'enfant dans un pareil dénûment c'était vouloir sa mort. Fortunée se soumit, comme les mères se soumettent à de telles extrémités, avec la mort dans l'âme, avec des rugissements, des sanglots et des révoltes furieuses contre la destinée.

Cette fois encore, durant la terrible nuit d'angoisse et de remords qui suivit sa visite tardive à l'hospice des Enfants-Assistés, l'ouvrier graveur se renouvela à lui-même le serment qu'il avait fait tout haut le jour de son mariage de fuir le jeu à l'égal de la peste, si des jours meilleurs luisaient pour lui.

une vente faite par Béatrix, fille de Renaud de Chatelvoubay, à son frère.

Le 2 août 1333, Willemin de Grosne, ancien maire au dit lieu, vend à l'abbaye de Lucelle pour 13 livres de balois coursables au marché de Porrentruy, deux chenevières, un pré, un chésal et un jardin, situés à Bonfol et reprend ces biens en emphythéose sous la cense annuelle de 20 sols de deniers balois.

Le 8 mai 1337, Richard Savaigeat prêtre, curé de Grosne, signe comme témoin une vente de terres sises à Bure faite par Vuillemins de Florimont.

Le 17 décembre 1454, Albert archiduc d'Autriche, donne un fief à Thierry de Tullières, sire de Montjoie, Grosne avec ses appartenances, juridictions, gens et biens.

Grosne a une église paroissiale sous l'invocation de St-Paul apôtre, et dont le collateur a été le prieuré de Froidefontaine puis ses successeurs.

Vellescat et Recouvrance appartiennent à cette paroisse.

Joncherey, 473 habitants. — Le 29 juillet 1290, Pierre, fils de Bourkard, chevalier de Porrentruy, donne à son épouse Simonnette les biens qu'il possède à Joncherey inférieur, car ce village a été pendant longtemps divisé en deux parties dont la plus basse était ressortissante de la paroisse de Boncourt, et l'autre de Delle.

Le 6 janvier 1291, Humbert de Réchésy fait don à l'église de Grandgourt d'une cense annuelle de vingt sols assignée sur ses terres à Joncherey et à Boncourt.

En 1303, Joncherey payait aux ducs d'Autriche une dime de deux quintaux d'avoine et 6 sols estevenants.

Le 25 février 1323, Thiébaud fils de Humbert de Réchésy, vend à Bellelay les terres qu'il possède à Joncherey, sauf 8 journaux.

Dans le rôle des franchises et privilèges de la mairie de Bure, rédigé vers 1360 ou délimite l'arrondissement de chasse du prince évêque de Bâle comme suit : à partir de la cuisine de Lucelle, la limite passe par l'épine de Montfaucou, par le pal de fer qui est sous le pont de Goumois, par le gué de Vaufrey, par l'église de Glay, le pont de pierre d'Audincourt, le chêne de Thiancourt, le gué de Joncherey, Fessemourot (finage entré Vendincourt et Levoncourt), et rejoint la cuisine de Lucelle.

Le 3 avril 1372, Jehannette, femme de Jehan dit Méra, de Joncherey, vend à Perrin dit Bondat de Bure deux pièces de terre situées au dit lieu, pour le prix de 65 sols stebelers, coursables au marché de Porrentruy.

IV

Ces jours meilleurs vinrent lentement. L'épreuve que traversait le jeune ménage fut rude, mais elle eut enfin son terme. La santé fit refleurir de nouveau les joues de Fortunée ; et la saison chaude ayant succédé à l'hiver, le travail joyeux remplit les ateliers longtemps vides et l'argent ramena l'aisance sous le toit des travailleurs.

Mais quand il entendit les pièces de cent sous sonner le carillon dans sa poche, Pierre Michon oublia, comme il avait fait autrefois, les beaux serments qui devaient être éternels. Le jeu l'entraîna de rechef dans son tourbillon. Mais Pierre s'y prit si subtilement que Fortunée, qui avait repris son travail de fleuriste, ne soupçonna point cette rechute, et crut son mari guéri de son implacable passion.

(La suite prochainement.)

Joncherey a bâti vers 1860 une cure et une église qui est dédiée à St-André, apôtre ; il forme depuis une paroisse séparée.

Lebetain, 284 habitants. Ce village a toujours fait partie de la paroisse de Saint-Dizier. Vers 1150, Bourkard de Lebetain et ses copropriétaires donnent à l'abbaye de Belchamp près Montbéliard une terre sise à Réclère près Porrentruy.

En avril 1274, Lebetain est vendu avec d'autres localités par l'abbé de Murbach au comte Thierry III de Montbéliard.

En 1303, Lebetain paie une cense annuelle aux ducs d'Autriche, mais elle était confondue avec celle que payait St-Dizier.

Le 25 mars 1309, Hugues de Delle, chevalier, donne aux églises de Bellelay et de Grandgourt un chésal de franc alleu situé à Lebetain, près du ruisseau.

Le 27 février 1330, l'abbaye de Bellelay achète des pièces de terre situées à Lebetain, provenant de Willemin dit Berbels pour 100, sols estevenants.

Vers 1331, Henri de Delle, chevalier, retenait un fief situé à Lebetain et appartenant au duc d'Autriche.

(A suivre)

La vente d'une âme

Légende du vieux temps

(Suite & fin)

Le soir du 13 juillet, le Bane, assis à l'entrée de sa masure, respirait l'air enivrant du soir. Des brises perdues apportaient par intervalles des bouffées de parfums prises au jardins et aux haies fleuries. Ces parfums de juillet, forts et troublants, c'est si bon à sentir ! Ces senteurs pleines de vie et de force qui semblent s'éveiller quand tombent les nuits de juillet, c'est un luxe pour l'heureux campagnard. C'était le seul luxe que se payât l'avare, cela ne lui coûtait rien. Il était donc assis sur une poutre quand passa un de ses voisins, vieux jardinier, que trente ans d'absence en Espagne avaient mis en demeure de vivre sans rien faire. A l'aspect de l'heureux voisin, la figure de l'avare s'illumina, ses yeux flambèrent ; il s'avança avec cette condescendance qu'ont les avares pour les gens fortunés. Tout en causant il arriva à se plaindre : « Monsieur Jacques, mon cher voisin, quelle différence entre nos deux positions ; monsieur Jacques vous êtes riche, tandis que moi, j'ai de peine de quoi manger, quelle vie ! » Et monsieur Jacques de rire : « si le Bane voulait, il serait riche lui-même, riche à cent mille francs. » Cent mille francs ! ces mots sonnent comme une musique aux oreilles de l'usurier ! Dites-vous vrai ? dit-il, en se rapprochant, que faut-il faire ?

Voici, dit le vieux Jacques, depuis mon départ, j'ai toujours travaillé, mais voyant que je n'arrivais à rien, j'ai fait un pacte avec le diable.

Dieu ! et l'avare fait un soubressaut terrible.

— Ce n'est pas si terrible que cela, d'ailleurs, sommes-nous sûrs de ne pas aller en enfer ? et bien, j'aime mieux jouir de la richesse et être certain de mon fait.

Le vieux parlait avec un grand calme, un calme de farceur et son interlocuteur subissait l'influence de cette sereine tranquillité.

Le vieux se rapproche encore, lui cause à voix basse, en ce moment ils se donnent la main, et se séparent sur un mot de Jacques : « dans

deux jours, je viendrai vous prendre à minuit. »

Le lendemain, le vieux Jacques s'employa activement à visiter quelques jeunes garçons ; comme il avait du temps à dépenser, nul ne s'étonna de l'emploi qu'il fit de sa journée. Seulement un observateur attentif aurait deviné qu'il se tramait du louche. Il était si drôle ce vieux, et chaque fois qu'il sortait d'une maison, il posait un doigt sur ses lèvres : « silence... »

Et la nuit tombe sur cette journée, apportant un repos bien mérité à notre conspirateur et un sommeil d'angoisses et de cauchemars à l'avare. Puis un jour radieux vient dissiper les folles terreurs d'une nuit de rêves fous. C'était donc pour le soir, il irait vendre son âme, pour une immense somme, pour cent mille francs ! Il jette ces mots aux quatre murs de son taudis, il lui semble que l'écho les répète ; chaque syllabe de ces mots lui cause une ivresse immense. Son armoire grande ouverte, il plonge les mains dans ses écus. Ah ! on croyait qu'il était pauvre, il leur en montrait des pièces d'or ; et ces billets, il les comptait : c'était des promesses de paiement, des reconnaissances de dûs. Machinalement il tassait ces papiers jaunés, les enserrait dans un vieux portefeuille qu'il mettait ensuite dans sa poche crasseuse. Mais la nuit le prend, il n'y voit plus, ferme son armoire et cache la clef.

L'ombre monte et peu à peu s'épand dans les alentours, s'accroche aux colossaux chênes, jette un voile sur la campagne, où les velours des blés, des orges et letendre vert des avoines se confond en une teinte grisâtre ; les pâturages figurent encore de larges taches d'un vert obscur. Seules, sur un ciel d'un blanc mat, les crêtes du Mont Terrible se profilent avec une netteté si grande, qu'on suit desyeux les contours de la chaîne, déformés par les grands sapins. Tout près, sur les toits où s'inclinent les grands chênes, on entend des froissements de feuilles, des battements d'ailes ; les oiseaux rentrent au gîte. Insensiblement, se fait lourde l'atmosphère d'abord si tiède. Des nuages montent en buées vaporeuses et moutonnent le ciel, tout à l'heure si pur, un immense silence, sur les bois, dans les champs, au ciel, dans la vie et dans les choses....

Le pacte

Dix heures : des ombres silencieuses se glissent des maisons et montent vers le Cras. Ces ombres, chargées d'objets hétéroclites, suivent le sentier qui grimpe la colline. Ce sentier, taillé dans la rocaïlle, surplombait un étang profond — sentier et étang existent encore, mais de fréquents éboulis ont éloigné ce dernier du pied de la colline. — Dix heures, un temps lourd, une nuit épaisse, quelques éclairs qui trouent les nues amoncelées là-bas, sur la Lorraine, puis des vents perdus qui viennent par instants ébranler le feuillage... Toujours les ombres montent ; quand elles disparaissent dans les taillis, on n'entend plus que le vent qui se fait plus violent.

Il était peut-être minuit quand le vieux Jacques vint prendre le Bane. Le ciel était chargé de lourds nuages. Le vent soufflait et faisait un bruit sourd dans les branches. Les grands arbres se balançaient avec des craquements sinistres et les feuilles se froissaient avec un bruissement étrange et confus. La nuit était tourmentée, sombre, et par intervalle des éclairs déchiraient les nues. Il semblait que le ciel irrité fut près de s'ouvrir pour vomir ses foudres sur le misérable, qui s'en allait, le front bas, vendre son âme, comme autrefois Judas, mais il montait la colline du Cras...

Il se sentait de moins en moins pris du ver-